

## SYNTHESE DES ECHANGES DU 21 JUIN

### ATELIER ERC : Réaliser un Etat initial de l'environnement

#### Thématique traitée

L'aire d'étude géographique (évitement)

#### Synthèse

Le choix de l'aire d'étude est fonction du type de projet. Il est parfois difficile de définir l'aire d'étude pour le porteur de projet. Il doit s'appuyer sur le BE (en fonction de la faune, de la flore, des différents type de chantiers, des impacts potentiels sur la population).

L'évitement géographique est un parent pauvre dans les dossiers. Même si la démarche intellectuelle existe, elle n'est pas assez mise en valeur dans les dossiers (les différents scénarios doivent être également présentés).

Pour les projets qui sont dans des espaces déjà circonscrits (ex : zone portuaire), il est difficile d'argumenter sur le choix d'un autre espace.

Quand l'état initial est lancé, l'aire est déjà décidée : Les BE sont rarement associés en amont du choix de la localisation du projet. Ils sont sollicités sur une aire d'étude déjà circonscrite. Le BE n'étant pas impliqué dans le choix de la localisation du projet par le porteur du projet, il ne peut intégrer les enjeux biodiversité dans l'évitement géographique.

Le temps des projets est divers en fonction d'une ZAC, d'un projet de carrière (temps long)...

Comment définir les aires d'étude ? en fonction d'une distance ? d'une entité paysagère ? de la capacité des déplacements d'espèces ? la capacité d'adaptation des espèces ?

Difficultés spécifiques aux projets de carrière : la localisation est définie par rapport au gisement. La notion de concurrence n'est pas simple à gérer. La maîtrise foncière est difficile, de fait les choix de localisation du projet sont déjà réduits. Une partie du travail sur l'évitement est « masquée » de par le SCOT, PLU, SDC, etc... et au final, l'évitement a déjà été fait avant de proposer la localisation d'un projet. Comme l'espace est réduit, une nouvelle démarche d'évitement est d'autant plus difficile à faire.

### Thématique traitée

L'outil Carmen de la DREAL Normandie

### Synthèse

L'outil Carmen ne peut être adapté à toutes les échelles. C'est une bonne base, mais qui n'est pas suffisante à l'échelle du projet, qui peut parfois être à une échelle fine (parcellaire). Même chose pour les paysages : l'atlas des paysages donne une base, mais ce n'est pas suffisant.

En ce qui concerne les ZH, de la même manière les inventaires ZH de la DREAL (non réglementaire) peuvent être remis en cause, du fait de l'échelle à laquelle ils ont été faits. Le porteur de projet peut affiner cette cartographie en fonction du contexte.

### Thématique traitée

La réalisation d'inventaires de terrain et les recherches bibliographiques

### Synthèse

La recherche bibliographique définit la pression d'inventaire et les groupes d'espèces à inventorier ; les lacunes à combler. Les sorties terrain permettent également de réorienter les inventaires. Les inventaires ne doivent pas prendre en compte toutes les espèces. Les BE, dans leur réponse sélectionnent les groupes à étudier parce qu'ils ont déjà fait une pré-recherche.

Les inventaires doivent être faits en fonction de l'existence d'autres inventaires. S'il existe des inventaires récents, il n'est pas nécessaire de les refaire.

- Question de l'obsolescence des inventaires... ils seraient en moyenne à refaire tous les 5 ans, mais ça doit être adapté en fonction des milieux, s'ils évoluent rapidement ou pas, et des espèces.
- Difficulté des ZNIEFF qui ne sont pas à jour... (inventaires datés de 12/13 ans) et des critères de la détermination des ZNIEFF.
- La capitalisation des études d'impact et des données brutes est en projet (via la DREAL).

Le cycle de vie des espèces doit être pris en compte dans les inventaires. La règle de base est l'inventaire sur les quatre saisons. Mais en fonction des enjeux et la première étude de la bibliographie, les 4 saisons d'inventaires pourront être adaptées. Parfois, si l'année est atypique, un inventaire plus long peut être justifié.

Les porteurs de projet se sentent parfois contraints de proposer un groupe d'espèces du fait de la sensibilité particulière des organismes qui étudient/instruisent les dossiers.

La réglementation des ZAC, qui relève de la « loi sur l'eau » ne contraint pas à faire des inventaires faune-flore systématiquement (en fonction de la surface).

Quel protocole pour inventorier les espèces ? ne faut-il pas s'entendre sur le choix des protocoles en fonction des espèces ? Les 4 périodes d'inventaires sont souvent indispensables, mais...pas sur toutes les espèces ? pas sur les « petits » projets

### **Thématique traitée**

La caractérisation des enjeux

### **Synthèse**

En confrontant l'état des lieux et de la connaissance du projet, la caractérisation des enjeux peut se faire par le maître d'ouvrage ou le Bureau d'études. Les critères de hiérarchisation sont souvent proposés par le BE.

Problème de subjectivité... les BE ont tous des méthodes différentes. Dans tous les cas, chaque méthodologie doit être explicitée (notion de patrimonialité, de fonctionnalité, d'habitats patrimoniaux...). La difficulté est d'autant plus grande en milieu estuarien, avec la difficulté de définir les fonctionnalités des ZH.

La justification ne s'appuie pas assez sur la fonctionnalité. Il est important de s'appuyer sur des enjeux « justement hiérarchisés » et de ne pas minimiser les enjeux. Les enjeux peuvent être forts à très fort et les mesures d'ER suffisamment bien calibrées pour que les impacts soient faibles à modérés.

### **Besoins identifiés au cours de l'atelier :**

La nécessité de définir des protocoles pour inventorier les espèces

Le besoin de définir une méthode de caractérisation des enjeux

Le besoin de définir des zones de compensation (zone de restauration) prioritaires et mutualisées entre plusieurs porteurs de projet

Des difficultés à définir et à présenter de véritables variantes crédibles à un projet (grille d'analyse multicritères afin de favoriser le scénario préférentiel ?)